

Les nouvelles modalités de collecte de vos déchets ménagers

Chères Néracaises, Chers Néracais,

La collecte des déchets que nous produisons est un sujet sensible car il touche au quotidien de chacun d'entre nous.

Afin de répondre aux enjeux financiers et aux enjeux environnementaux actuels, le SMICTOM LGB (Syndicat de collecte de nos déchets) met en place, à partir du 16 juin, un nouveau dispositif de collecte : les points d'apport volontaire (PAV).

Ce changement s'inscrit dans une démarche visant à :

- > Limiter la hausse du coût du service de gestion des déchets, en constante augmentation (TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- > Améliorer le tri grâce à des bornes adaptées, accessibles et plus nombreuses
- > Optimiser la collecte des déchets en réduisant les trajets des camions-bennes et, par conséquent, l'impact carbone.

Concrètement, les sacs noirs ne seront plus collectés en porte-à-porte en ville (ils ne l'ont jamais été dans la zone rurale de notre commune). La collecte en porte-à-porte est remplacée par des bornes enterrées ou aériennes, situées à des emplacements stratégiques, faciles d'accès pour l'ensemble des habitants. Une carte des points d'apport volontaire vous a été communiquée par le SMICTOM LGB dans chacune de vos boîtes aux lettres. Ce document est également disponible en ligne sur le site de la Ville de Nérac www.nerac.fr

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans cette transition. Pour toute question, vous pouvez appeler la Mairie au 05 53 97 63 53 ou envoyer un mail à l'adresse mesdechets@ville-nerac.fr

Nous sommes conscients que cette évolution peut représenter un changement dans vos habitudes. Cependant, elle s'avère indispensable pour une gestion plus durable, plus équitable et plus respectueuse de notre cadre de vie.

Nous comptons sur votre compréhension, votre engagement et votre civisme pour faire de cette démarche un succès collectif !

Cordialement,

Nicolas LACOMBE

Maire de Nérac

1^{er} vice-président du Conseil départemental

Les nouvelles modalités de collecte de vos déchets ménagers

Qui est concerné par les nouvelles modalités ?

45 036 habitants sur 62 communes, dont Nérac →



• La TEOM (*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*)

C'est un impôt **ciblé** : le service est financé par cette seule taxe. Il est levé sur l'avis d'impôt foncier.

À qui paye-t-on ?

LES HABITANTS

payent la TEOM à



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

paye des participations pour la collecte et le traitement des déchets au



SMICTOM LOT-GARONNE-BAÏSE

paye pour le traitement des déchets à



VALORIZON

Syndicat départemental

Que finance la TEOM ?

Collecte des déchets OM (Ordures Ménagères) + TRI



Traitement des déchets (enfouissement des OM)



Gestion des déchets des 7 déchèteries

Quand vous payez **100€** de TEOM

vous payez

36 €
pour la collecte assurée par le SMICTOM LGB

64 €
pour le traitement assuré par VALORIZON

Objectifs réglementaires > Ce qu'imposent les lois

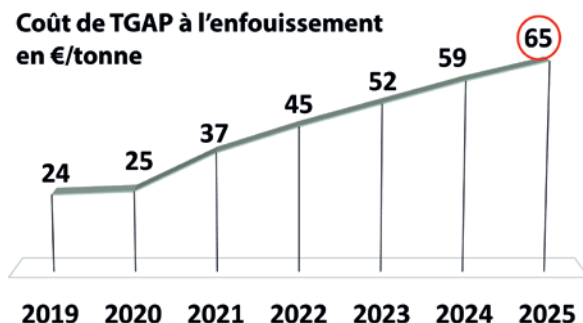
- 1 Réduire les déchets ménagers de 15% entre 2010 et 2030
- 2 Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage en 2025
- 3 Augmenter la valorisation matière et organique de 65% en 2025

• Sanction fiscale : la TGAP (*Taxe Générale sur les Activités Polluantes*)

L'État a instauré une taxe pour contraindre tous les acteurs à l'atteinte des objectifs réglementaires. Cette taxe est applicable à l'enfouissement, et par conséquent aux frais de traitement.

DONC > PLUS IL Y A DE SACS NOIRS (et d'erreurs de tri) > PLUS IL Y A DE TGAP À PAYER

Coût de TGAP à l'enfouissement en €/tonne



IMPORTANT

QUAND JE NE TRIE PAS...

Le déchet coûte 352 € / tonne
au lieu de 128 € / tonne